VAL DE L'AISNE
Communauté de communes

PROJET D'ETABLISSEMENT

MULTI-ACCUEILS

de Braine, Bucy-le-Long et Vailly-sur-Aisne

PETITES CRECHES

ENFANCE-JEUNESSE
Val de l'Aisne

SOMMAIRE

I. Préambule 3
1) Contexte et historique 3
2) Réglementations typologie et catégorisation des EAJE 4
II. Le projet social 5
1) La politique enfance jeunesse 5
2) La Convention Territoriale Globale 6
3) Les EAJE 6
4) La situation géographique 6
5) Généralités 6
6) Le développement durable 7
III. Le projet d'accueil 8
1) Les différents types d'accueil 8
2) Les professionnels et leurs missions 9
3) Les journées pédagogiques et réunions d'équipe 9
4) Les intervenants 10
5) L'accueil des professionnels de demain 11
IV. Le projet éducatif 11
1) Les règles, les limites et les pratiques professionnelles 11
2) La bienveillance et la bientraitance 12
3) L'accueil de l'enfant et de sa famille 13
4) La période de familiarisation 14
5) L'individualité au sein d'un collectif 14
6) Le rythme d'une journée et les rituels 15
7) L'observation 15
8) L'aménagement de l'espace 16
9) Le doudou et la tutute 16
10) Les temps calmes et les temps de sommeil 17
11) L'alimentation 18
12) L'éveil, le jeu, la culture et la motricité 20
13) Acquisition de la propreté 21

Annexe : Charte nationale d'accueil du jeune enfant – 10 grands principes pour grandir en toute confiance

I. Préambule

Le présent projet d'établissement s'applique aux Etablissements d'accueil du Jeune Enfant (EAJE) gérés par la Communauté de Communes du Val de l'Aisne (CCVA).

Ce projet d'établissement est composé de 3 parties :
- Un projet d'accueil
- Un projet éducatif
- Un projet social.

Le 1er projet d'établissement des EAJE géré par la CCVA a été écrit en 2013, juste avant l'ouverture des multi-accueils.
En 2018 puis en 2022/2023, une réflexion commune est réalisée avec les professionnels des EAJE afin retravailler le projet, avec à chaque fois, les objectifs suivants :
- ✓ Repenser, de manière collective le projet
- ✓ Se doter d'une méthodologie pour permettre aux équipes de confronter leurs idées et leurs pratiques
- ✓ Rendre visible et explicite le projet et savoir le « porter » auprès des familles
- ✓ Améliorer la cohérence des actions du quotidien

Fin 2023, la réécriture du projet d'établissement est terminée.

1) Contexte et historique

Le territoire du Val de l'Aisne est composé de 57 communes rurales. Il est au cœur d'un triangle urbain constitué des agglomérations de Laon, Soissons et Reims.
La communauté de communes, créée en 1994, s'est dotée au fil des années de nombreuses compétences, qu'elle a su faire évoluer en fonction des besoins de sa population, notamment dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Néanmoins, le domaine de la petite enfance est peu présent sur le territoire, notamment en matière d'accueil du jeune enfant, puisqu'il n'existe, que l'accueil individuel via les assistants maternels.
Une réflexion sur la création d'un accueil collectif commence alors.

En février 2010 – Phase 1 : le conseil communautaire émet un avis favorable pour s'engager dans une étude de faisabilité pour la création d'EAJE :
- ✓ Recherche de sites d'implantation
- ✓ Enquête auprès des familles
- ✓ Étude des coûts d'investissement et de fonctionnement

En février 2011 – Phase 2 : la phase 1 est présente au conseil communautaire qui émet un avis favorable pour la création d'EAJE sur le territoire du Val de l'Aisne, compte tenu des résultats de l'enquête et des coûts budgétaires

Juin 2011 – Phase 3 : Compte tenu des résultats de l'étude, la création d'EAJE de type « multi-accueil » semble, le plus approprié. Le Conseil Communautaire délibère pour modifier ses statuts, en ajoutant, la compétence « mise en œuvre et gestion des établissements de type multi-accueil accueillant au moins quinze enfants ».

Avec cette prise de compétence, le conseil communautaire permet la poursuite du projet avec la recherche des terrains/bâtiments et la consultation d'architectes.

Trois communes sont reconnues prioritaires en termes de besoins => Braine, Bucy-le-Long et Vailly-sur-Aisne. Ce sont les 3 bourgs principaux du territoire.
La commune de Braine met à disposition de la CCVA d'anciens logements municipaux, à réhabiliter.
La commune de Bucy-le-Long cède à la CCVA, terrain qui est constructible.

En 2011, la commune de Vailly-sur-Aisne ne présente, ni de locaux, ni de terrains adaptés, à ce projet. L'implantation d'un EAJE sur cette commune, n'est, pour le moment, pas réalisable.

En 2014, l'établissement multi-accueil « L'arbre enchanté » ouvre ses portes, sur deux sites :

- ✓ Ouverture du site de Bucy-le-Long => le 5 mai 2014
- ✓ Ouverture du site de Braine => le 15 septembre 2014

En 2016, les 2 sites sont complets. La liste d'attente s'allonge. La CCVA réalise une étude complémentaire pour s'assurer que les besoins identifiés en 2011, sont toujours identiques.
Les résultats de l'étude démontrent que l'implantation d'un 3ème site sur la commune de Vailly-sur-Aisne est toujours pertinente, qui a, désormais, un terrain constructible qui est mis à disposition de la CCVA.

En 2017, l'établissement « L'arbre enchanté » est scindé en deux équipements et chaque site devient administrativement autonome. Dans la pratique, le fonctionnement est identique.

En 2018, le projet débute avec la recherche d'un architecte et d'entreprises. En 2019, les travaux débutent pour une ouverture prévue en avril 2020. Le chantier est stoppé, compte tenu du confinement :

- ✓ Ouverture du site de Vailly-sur-Aisne => le 13 aout 2020

2) Réglementations typologie et catégorisation des EAJE

La CCVA s'appuie pour la gestion de ses établissements aux différents texte réglementant les EAJE :

- ✓ N°2000-762 du 1er août 2000, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans
- ✓ N°2007-230 du 20 février 2007 fixe le nombre maximal de places selon le type d'établissement et introduit la notion de règlement de fonctionnement
- ✓ N°2010-613 du 7 juin 2010 modifie le décret de 2007 et assouplit la capacité d'accueil des établissements
- ✓ N°2021-1131 décret du 30 août 2021.

Conformément à la réglementation, les EAJE élaborent un projet d'établissement, qui comprend les éléments suivants :

Un projet d'accueil

Ce projet présente les prestations d'accueil proposées, précisant les durées et les rythmes d'accueil. Il détaille les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Il intègre une description des compétences professionnelles mobilisées, notamment en application de l'article R. 2324-38 du présent code, ainsi que des actions menées en matière d'analyse des

pratiques professionnelles en application de l'article R. 2324-37 et de formation, y compris, le cas échéant, par l'apprentissage.

Un projet éducatif

Ce projet précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons.

Un projet social et de développement durable

Ce projet précise les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs. Il intègre les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement ou du service et les actions de soutien à la parentalité proposées, le cas échéant dans le cadre du conseil d'établissement ou de service mentionné à l'article R. 2324-32. Il détaille les dispositions prises pour la mise en œuvre du droit prévu au dernier alinéa de l'article L. 214-2 et à l'article L.214-7 du code de l'action sociale et des familles.

Les EAJE implantés sont le territoire sur Val de l'Aisne sont catégorisés comme :

- ✓ **Petites crèches** => établissements d'une capacité d'accueil comprise entre 13 et 24 places *(décret du 30 août 2021) ;*
- ✓ **Multi-accueils** => établissements proposant l'accueil régulier et l'accueil occasionnel (*l'art. R2324-17 du code de la santé publique).*

II. Le projet social

1) La politique enfance jeunesse

La politique enfance jeunesse de la Communauté de communes du Val de l'Aisne, se compose de quatre volets principaux :

Petite enfance

Gestion et animation du Relais Petite Enfance
Gestion des établissements de type multi-accueil

Petite enfance/Enfance/Jeunesse

Accompagnement des associations et communes qui œuvrent dans le domaine de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.
Aide financière aux formations « BAFA » et « BAFD »

Jeunesse

Mise en œuvre d'actions d'intérêt communautaire à destination des 12-17 ans : animations ponctuelles et sorties culturelles, sportives et de loisirs

Culture

Mise en œuvre des projets d'intérêt communautaire ayant pour objectifs la diffusion et la pratique artistique et culturelle sur des temps libres encadrés

2) La Convention Territoriale Globale

Depuis 2022, la CCVA porte une Convention Territoriale Globale (CTG) à l'échelle de l'intercommunalité. La CTG est un accord-cadre signé entre une CAF et un territoire avec un plan d'actions sur 5 ans.

Il est réaffirmer dans la CTG la volonté de maintenir la dynamique engagée en matière de petite enfance. Il a été acté, dans la « fiche action petite enfance », que les actions proposées aux jeunes enfants doivent les « impacter », de la manière suivante :

« …les jeunes enfants doivent pouvoir être accueillis dans un environnement sain et attentif qui prend en compte leurs singularité et garanti des conditions d'accueil de qualité »
extrait fiche chapeau « petite enfance » de la CTG du territoire du Val de l'Aisne.

3) Les EAJE

Les multi-accueils « L'arbre enchanté » sont des lieux d'accueil, de vie et d'éveil. Ils permettent à l'enfant de se construire et de s'épanouir tant sur le plan physique que psychologique, affectif et social.

C'est le premier lieu d'apprentissage de la vie en collectivité, c'est un univers différent du milieu familial.
Plusieurs objectifs servent de fil conducteur aux différents projets :

- ✓ faciliter l'intégration sociale
- ✓ concilier vie familiale et vie professionnelle,
- ✓ accompagner la parentalité et prévenir les situations de vulnérabilité.

4) La situation géographique

Les multi-accueils « L'arbre enchanté » sont situés dans les 3 bourgs principaux du territoire. Ils sont implantés au cœur des villages :

- ✓ A Braine (8 route de Brenelle), en face de l'école maternelle,
- ✓ A Bucy-le-Long, (5 bis rue Saint Marcoult), dans la cours de l'école primaire et en face de l'école maternelle
- ✓ A Vailly-sur-Aisne, (52 bis chemin du Roy), dans la rue de l'école maternelle

5) Généralités

Les EAJE ont chacun un avis d'ouverture de 20 places. Ils accueillent des enfants de 10 semaines à 5 ans révolus.
Chaque établissement est :

- ✓ ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.
- ✓ fermé 6 semaines dans l'année.

Le guichet unique et modalités d'inscription

Pour simplifier les démarches des familles, le Relais Petite Enfance (RPE) du Val de l'Aisne est identifié comme guichet unique. Il répond aux demandes d'informations des familles sur l'ensemble des modes d'accueil du territoire : individuel ou collectif.
Les animatrices du RPE de la CCVA sont donc les interlocutrices privilégiées des familles dans leur recherche recherches de mode d'accueil.
La famille souhaitant une place au sein d'un de nos établissement, doit, dans un 1er temps, compléter un formulaire de pré-inscription (à compléter sur le site http://www.cc-valdeaisne.fr/).
Une commission d'attribution des places qui se réunit 4 fois par an pour examiner les demandes et attribuer les places vacantes.
Après chaque commission, les animatrices du RPE informent les familles de la décision prise.

L'accueil inconditionnel

L'accueil au sein des multi-accueils « L'arbre enchanté » est possible pour tous les enfants du territoire du Val de l'Aisne, quelle soit sa situation ou celle de ces parents. Les EAJE accueillent les enfants et leurs familles sans conditions de ressources, d'emploi, de culture ou de santé afin de maintenir et de garantir une mixité sociale au sein des EAJE.

L'inclusion

L'accueil d'enfant porteur de handicap est possible au sein multi-accueils « L'arbre enchanté ». Par ailleurs, c'est un critère de priorité pour l'obtention d'une place dans un des multi-accueils.
Un projet d'accueil individualisé (PAI) est établi entre les personnes exerçant l'autorité parentale, l'établissement, le médecin traitant et le référent santé et accueil inclusif pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou une maladie chronique.
Le PAI a pour but de favoriser le bien-être de l'enfant dans l'établissement avec une prise en charge cohérente adaptée à ses besoins.

6) Le développement durable

« Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures » (rapport Brundtland, de la Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement de 1987)

La CCVA développe depuis plusieurs années une politique environnementale, notamment en matière de tri des déchets. Les multi-accueils « L'arbre enchanté » veillent à réduire leurs éventuelles actions néfastes et s'engagent à travers de multiples actions, à court et moyen terme.

La lutte contre les perturbateurs endocriniens

- ✓ Suppression de la vaisselle en matières plastiques => Vaisselle de verre, verre trempé, inox ou porcelaine.
- ✓ Vigilance sur les achats de jeux, jouets et mobilier => privilégier les fabrications avec des matériaux écoresponsables, bois, tissus, bioplastiques et sans vernis et solvants.
- ✓ Vigilance sur les couches jetables achetés => vérification des études et tests réalisés sur un panel de couches afin de vérifier le classement des couches choisies.
- ✓ Assurer une qualité de l'air intérieur optimale (aération, vérification des VCM…)

L'amélioration du tri sélectif et de la valorisation des déchets

- ✓ Favoriser l'utilisation du « lavable » => gants de toilettes, langes et serviettes de toilettes pour l'hygiène / serviettes de table et gants de toilette pour les repas / lavettes lavables pour l'entretien / sur-chaussures en tissu
- ✓ Tri des déchets et recyclage => présence de poubelles de tri dans les structures / Reprise de bacs de réchauffage par notre prestataire de repas pour recyclage et valorisation / Utilisation des matériaux destinés à la poubelle pour certaines activités manuelles.

Le choix des produits

- ✓ Hygiène et entretien : les produits d'entretien sont respectueux de l'environnement et de la santé (écolabel) / les produits d'hygiène sont sélectionnés pour respecter au maximum la santé des enfants (label bio ou certifié).

Le choix des prestataires

- ✓ Repas => prestataire qui favorise les productions locales et régionales, et soutient les filières à vocation santé et respecte la biodiversité et la saisonnalité.
- ✓ Ménage => prestataire qui s'engage à utiliser des produits écoresponsables et à limiter sa consommation d'eau.

Des réflexions seront à mener à moyen terme, notamment, sur le nettoyage alternatif (nettoyage vapeur, eau ozonée), le compostage et les bio-déchets, afin de réduire, encore, l'impact environnemental.

III. Le projet d'accueil

1) Les différents types d'accueil

L'accueil régulier => Le besoin est connu à l'avance et est récurrent.

L'enfant est connu de la structure => il est inscrit et a réalisé sa période de familiarisation.
L'accueil est contractualisé pour une durée d'un an maximum.
L'accueil est à temps complet ou à temps partiel.

L'accueil occasionnel => Le besoin est connu à l'avance, non récurrent ou ponctuel.

L'enfant est connu de la structure => il est inscrit et a réalisé sa période de familiarisation.
Les demandes d'accueil occasionnel sont faites en respectant des modalités définies au règlement de fonctionnement.
L'accueil est contractualisé.

L'accueil d'urgence => Le besoin est exceptionnel et ne peut être anticipé.

L'enfant n'est pas connu de la structure.
L'accueil d'urgence est prévu pour répondre à certaines difficultés ponctuelles rencontrées par les familles.
Il n'y a pas de contractualisation. Cet accueil est exceptionnel et il est limité à deux mois.

2) Les professionnels et leurs missions

L'équipe d'un multi-accueil est composée d'un-e directeur-trice, d'assistants-es petite enfance, d'un-e agent-e de service.
Le personnel est nommé dans le respect des dispositions du décret du 1er août 2000, de l'arrêté du 26 décembre 2000 ainsi que des décrets du 29 février 2007, du 7 juin 2010 et du 21 aout 2021.

Le rôle de chacun des professionnels est défini. Le travail en équipe est nécessaire et complémentaire, il doit être basé sur des pratiques professionnelles identiques, partagées et comprises de tous.

Missions du directeur / de la directrice

Le directeur / la directrice est responsable et garant(e) de l'application du présent règlement de fonctionnement.
Ses missions principales sont :

- ✓ La mise en œuvre le projet d'établissement
- ✓ L'accueil des enfants et familles
- ✓ L'encadrement de l'équipe

Missions des assistants-es de petite-enfance

Les assistants-es petite-enfance assurent l'accompagnement des enfants au quotidien dans leur autonomie et leur éveil et en lien avec sa famille.
Leurs missions principales sont :

- ✓ L'accompagnement de l'enfant et sa famille lors de son adaptation à la vie en collectivité,
- ✓ Les soins quotidiens d'hygiène à l'enfant
- ✓ La participation à l'éveil, au développement et à la socialisation de l'enfant,
- ✓ La participation à l'entretien de l'environnement immédiat de l'enfant.

Missions de l'agent-e de service

Ses missions principales sont :

- ✓ La préparation et le service des repas
- ✓ L'entretien de la cuisine et du matériel
- ✓ L'entretien du linge.

3) Les journées pédagogiques et réunions d'équipe

Les journées pédagogiques

Les multi-accueils « L'arbre enchanté » sont fermés 2 à 3 jours par an, pour « journée pédagogique ».
Ces journées sont essentielles. Elles permettent aux professionnels de réfléchir, de se questionner sur les pratiques professionnelles du quotidien, d'assurer la mise en place ou l'évolution du projet pédagogique de la crèche… Ces journées assurent, la cohérence, la stabilité et la continuité dans l'accueil.

Les réunions d'équipes

Chaque équipe se réunit une fois par mois, en dehors de la présence des enfants, pour « réunion d'équipe ».
Ces temps de réunion permettent d'évoquer de manière « pragmatique » l'accueil. Elles sont l'occasion d'échanger sur l'organisation générale de la structure, d'organiser/ de ré-organiser le travail quotidien, d'évoquer les besoins spécifiques des enfants accueillis….

En fonction des besoins, des « réunions de sections » peuvent avoir lieues. Elles sont organisées par et pour les professionnels d'une section et servent principalement à échanger sur les enfants de la section et leur prise en charge.

4) Les intervenants

Plusieurs intervenants extérieurs sont sollicités afin d'accompagner les professionnels dans de leurs pratiques mais aussi pour porter un regard extérieur et pour apporter leurs connaissances et compétences spécifiques.

Le référent santé et accueil inclusif

Le Référent Santé et Accueil Inclusif est obligatoire pour toutes les crèches depuis le 1er janvier 2023. Le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 stipule ainsi qu'« un référent "Santé et Accueil inclusif" intervient dans chaque établissement et service d'accueil non permanent d'enfants. »

Les missions du référent " Santé et Accueil inclusif " sont les suivantes :

- ✓ Informer, sensibiliser et conseiller l'équipe du multi-accueil en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique ;
- ✓ Contribuer, présenter et expliquer, en concertation avec la direction de l'établissement les différents protocoles et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe ;
- ✓ Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement,
- ✓ Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière ;
- ✓ Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe et la direction pour la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille
- ✓ Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès de l'équipe, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions ;
- ✓ Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupante, en coordination avec la direction de l'établissement
- ✓ Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande de la direction de l'établissement, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale.

L'animateur d'analyse de pratiques professionnelles

L'analyse de pratiques professionnelles (APP) est un outil primordial et essentiel pour les métiers de la petite enfance.

L'APP a plusieurs objectifs et intérêts :

- ✓ donne du sens à ce qu'on fait au quotidien
- ✓ permet de prendre du recul
- ✓ propose un espace de réflexion commune

- ✓ crée un lieu dans lequel la parole est libre.

L'animateur des APP doit être extérieur à l'équipe. Chaque professionnel bénéficie d'un minimum de six heures d'APP par an.

5) L'accueil des professionnels de demain

Les multi-accueils « L'arbre enchanté » accueillent des stagiaires de différents cursus de la petite enfance => DE auxiliaires de puériculture, CAP EAPE, DE Educateurs de Jeune Enfant…
Pour les professionnelles des EAJE, c'est l'occasion de transmettre leurs connaissances et leurs savoir-faire, mais aussi de faire évoluer leurs pratiques en menant des réflexions au travers des questionnements des stagiaires.

Les stagiaires sont acteurs de leur formation, ils assurent les activités qui leur sont proposées avec plus ou moins d'autonomie selon leur cursus. Les stagiaires sont sous la responsabilité de leur tuteur de stage, qui est leur « formateur de terrain ». Le tuteur de stage est volontaire et doit avoir au minima, le même diplôme que le stagiaire.
Les tuteurs aident les stagiaires à :

- ✓ Découvrir un milieu professionnel
- ✓ Comprendre le fonctionnement d'un EAJE
- ✓ S'intégrer au sein de l'équipe
- ✓ Réaliser des activités leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences.

N.B : Les stagiaires ne sont jamais seuls avec les enfants et ne sont pas comptabiliser dans les taux d'encadrements.

IV. Le projet éducatif

La charte nationale pour l'accueil du jeune enfant énonce dix principes favorables au développement et à l'épanouissement de l'enfant. Ces principes sont fondamentaux pour assurer la qualité d'accueil du jeune enfant et de sa famille au sein des modes d'accueil collectif. Chaque principe de la charte sont des valeurs éducatives portées par la collectivité.

1) Les règles, les limites et les pratiques professionnelles

Les pratiques professionnelles

Au sein d'un même établissement, les pratiques doivent être communes à l'ensemble des professionnelles. Les pratiques peuvent évoluer sous l'impulsion de la direction, du gestionnaire et/ou de nouveaux courants pédagogiques mais l'évolution et le changement de ses pratiques doivent être connus et appliqués par tous. Les pratiques ne sont pas donc figées dans le temps et doivent être interrogés régulièrement pour les faire progresser.

Les règles et les limites

Pour bien grandir, les enfants ont besoin d'un cadre, avec des règles et des limites. Ce cadre leur permet de se construire et donc de « bien grandir ». Ce cadre assure aussi leur sécurité physique et affective lorsqu'il

est sécurisant.
Pour que ce cadre soit respecté, les règles et les limites doivent être communes à l'ensemble des professionnelles avec d'assurer une cohérence dans les réponses apportées.

2) La bienveillance et la bientraitance

Au sens général, la « bientraitance » désigne *l'action de faire le bien autour de soi* et la « bienveillance » est la *disposition d'esprit inclinant à la compréhension, à l'indulgence envers autrui.*

Bienveillance et bientraitance sont, aujourd'hui, deux « concepts » fondamentaux au sein des accueils collectifs. Ils sont le socle des métiers de l'accueil du jeune enfant.

Les pratiques professionnelles pour être bien traitant et bienveillant

- ✓ Porter un regard positif sur l'enfant
- ✓ Considérer l'enfant en tant qu'individu
- ✓ Veiller à la sécurité physique et psychique de l'enfant
- ✓ Accompagner les émotions de l'enfant
- ✓ Communiquer de manière non violente
- ✓ Nourrir l'expérimentation de l'enfant
- ✓ Respecter l'enfant

La consigne positive

Les équipes ont été sensibilisées à la consigne positive. L'utilisation de consignes positives permet de guider l'enfant pour qu'il fasse ce que l'on attend de lui, sans attirer l'attention sur ce qu'il ne doit pas faire.
Les consignes positives ont plusieurs intérêts :

- ✓ Dirigent l'attention sur le comportement souhaité
- ✓ Meilleure compréhension pour l'enfant *(le cerveau de l'enfant n'est pas encore mature pour comprendre le principe de la négation)*
- ✓ Plus rapide *(moins de mots utilisés)*
- ✓ Moins de frustration pour l'enfant *(et le professionnel)* car il n'y a pas d'interdit.

Exemples de consigne positive :
« Ne cours pas » => « Marche »
« Ne crie pas » => « Parle doucement »

La communication gestuelle associée à la parole

Les professionnels des multi-accueils « L'arbre enchanté » sont formés à la « communication gestuelle associée à la parole ». C'est un dispositif qui permet aux enfants de se faire comprendre, avant l'acquisition de la parole, avec des signes.
Cette pratique d'éducation bienveillante présente plusieurs intérêts et avantages :

- ✓ créer une meilleure communication entre adulte et enfant
- ✓ permettre à l'enfant d'exprimer ses besoins et émotions
- ✓ permettre à l'adulte de mieux répondre aux besoins de l'enfant
- ✓ limiter la frustration de l'enfant qui se fait comprendre

3) L'accueil de l'enfant et de sa famille

Accueillir un enfant c'est aussi accueillir ses parents et leur histoire.
La place des familles, c'est la place qu'on laisse à l'entourage proche de l'enfant accueilli de manière à ce que la famille soit les premiers éducateurs de l'enfant et fassent partie intégrante de l'équipe éducative. Cette co-éducation est essentielle pour assurer le bien-être de l'enfant au quotidien, dans le respect de chacun.
Il est indispensable que l'enfant sente sa famille présente au sein de la structure ce qui permet d'établir une continuité dans son accompagnement entre ces espaces de vie différents.

Les transmissions au quotidien

Les transmissions du matin ou du soir instaurent une continuité dans la prise en charge de l'enfant entre la maison et la structure. Ces échanges professionnels/parents sont des moments clé. Ils permettent aux professionnels d'adapter la prise en charge des enfants pour la journée. Et permettent aux parents d'adapter la soirée à la journée que l'enfant a passée.

Pour l'adulte, les transmissions, permettent de :
- ✓ Comprendre un comportement, une attitude de l'enfant
- ✓ Connaitre les évènements de la journée
- ✓ Connaitre les évènements liés à la vie de l'enfant
- ✓ Assurer la continuité pour la famille, les professionnels et l'enfant
- ✓ Faire le lien entre la maison et la structure
- ✓ Mettre en place une relation de confiance entre parents et professionnels.

Pour l'enfant, les transmissions, permettent de :
- ✓ Montrer l'attention portée
- ✓ Construire l'estime de soi et la confiance

De la séparation aux retrouvailles

Le matin, l'arrivée au multi accueil est un temps de séparation, cela nécessite du temps pour l'enfant et pour le parent.
Le soir, le départ du multi accueil est un temps de retrouvailles avec le parent, mais aussi un temps de séparation avec la structure.
L'enfant qui a passé sa journée dans la structure doit maintenant la quitter et se séparer des profesionnels qui l'ont entouré. Il doit de nouveau faire des réajustements.
L'enfant doit se réadapter plusieurs fois dans la journée.
L'équipe accompagne l'enfant et la famille dans ces moments parfois difficiles, en :
- ✓ Laissant du temps à l'enfant et à sa famille, pour entrer, observer, se séparer, se retrouver
- ✓ Laissant du temps à l'enfant pour retrouver les habitudes (avec des rituels)
- ✓ Apportant un doudou qui assure le lien maison/structure

Accompagner les familles

L'accompagnement à la parentalité est une démarche soutenante envers toutes les familles accueillies. Chaque famille doit se sentir légitime, valorisé et soutenue dans son rôle.
Les professionnels des EAJE sont des acteurs de cet accompagnement. Au quotidien, ils les accompagnent en répondant à leurs interrogations, questionnements sur leur enfant.

Des échanges individualisés, avec la direction, peuvent être proposés aux familles afin de les accompagner dans leur rôle et si besoin, de les orienter vers des institutions ou vers d'autres professionnels.

4) La période de familiarisation

Le temps de familiarisation est un temps indispensable qui permet à l'enfant et à sa famille de se familiariser au multi-accueil. Ce temps permet aussi à l'équipe d'apprendre à connaitre l'enfant et sa famille.

Le temps de familiarisation commence lors du 1er contact entre le directeur de la structure et la famille. Ce 1er contact doit permettre d'installer une relation de confiance et de réciprocité. Cette familiarisation permet d'apprendre à se connaître les uns les autres. La familiarisation permet une séparation progressive entre l'enfant et sa famille et une intégration progressive de l'enfant dans un nouvel environnement.

La période de familiarisation est organisée et réalisée par un ou plusieurs professionnels référents du groupe d'âge de l'enfant. Généralement, la période de familiarisation est organisée sur une semaine, avec un déroulement comme suit :
Temps 1 =>

- ✓ Echanges avec le/les parent(s) sur les habitudes, le sommeil, l'alimentation, le rythme de l'enfant, les attentes des parents….L'échange a lieu dans une salle du multi-accueil en présence de l'enfant
- ✓ Accueil de l'enfant seul pendant environ 30minutes

Temps 2 => Accueil de l'enfant sur un temps d'éveil/d'activité => environ 2h
Temps 3 => Accueil de l'enfant sur un temps d'éveil/d'activité + un temps de repas => environ 3h
Temps 4 => Accueil de l'enfant sur un temps d'éveil/d'activité + un temps de repas + sieste => environ 5h
Temps 5 => Accueil de l'enfant sur une journée complète

La période de familiarisation évolue, s'adapte, s'ajuste en fonction de l'enfant, de ses parents et de son accueil. Il est important de souligner que ce n'est pas la durée et la quantité de rencontres qui priment, mais la qualité des échanges et des liens qui s'établissent entre le parent, l'enfant et les professionnels.

5) L'individualité au sein d'un collectif

Les EAJE sont des lieux d'accueil collectif dans lequel un groupe d'enfants va évoluer ensemble. Le besoin d'appartenance à un groupe est nécessaire au développement de l'estime de soi. Grâce au groupe, l'enfant imite, partage, se confronte, échange et crée du lien.
Mais pour favoriser son développement, l'enfant doit aussi être reconnu en tant d'individu. La prise en compte de l'individualité au sein d'un collectif doit être favorisée de la manière suivante :

- ✓ Le respect du rythme de l'enfant, de son développement
- ✓ La prise en compte de son histoire familiale et le respect de sa famille
- ✓ Des moments privilégiées enfant/professionnel (autour d'un livre, pendant une chanson, lors d'un change…)
- ✓ Des objets personnalisés (photos de l'enfant sur son casier, son lit…).

6) Le rythme d'une journée et les rituels

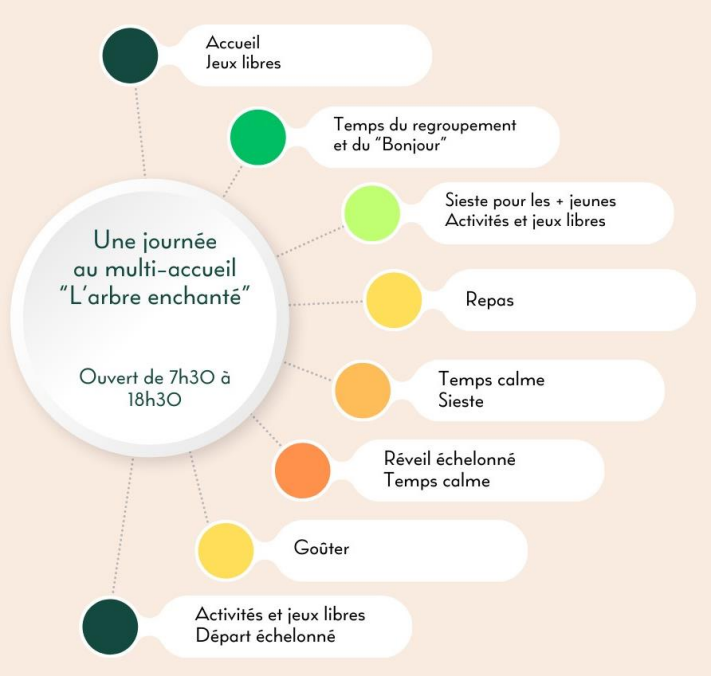

Pour l'enfant, la régularité des évènements dans le temps, la stabilité et les rituels favorisent la prise de conscience de son environnement.
La « journée type » est organisée autour de rituels temporaux invariables comme le temps de rassemblement du matin, les repas et les siestes. Ce sont des repères pour l'enfant. La journée est ensuite organisée autour des besoins, envies, arrivées et départs des enfants.
Les temps d'hygiène et de change se déroulent également tout au long de la journée, en fonction des besoins.

7) L'observation

L'observation a pour but d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants, en prenant le temps de regarder, en se mettant délibérément du point de vue des enfants. L'observation est un outil indispensable, pour répondre aux besoins et aux attentes des enfants, de leurs parents et des professionnels. Elle permet de croiser les regards sur une situation ou un constat. Elle garantit des attitudes de bienveillance. Elle permet de repérer des fonctionnements et des dysfonctionnements tant au niveau de la structure, de l'équipe que des enfants. L'observation est également l'élément central qui génère et alimente les échanges avec les parents.

L'observation concerne :

- ✓ Les enfants qui vont bien pour mettre en lumière leurs capacités, leurs progrès, leurs préférences, leurs habitudes mais aussi leurs difficultés.
- ✓ Les enfants qui interrogent pour connaître l'élément déclencheur d'un comportement « non adapté » (agressivité, angoisse…).
- ✓ L'enfant en situation de handicap pour préciser ses capacités sur les différents niveaux de son développement.
- ✓ L'équipe pour développer de nouvelles compétences professionnelles et de nouvelles attitudes.
- ✓ L'aménagement de l'espace et l'organisation pour améliorer la qualité de l'accueil (adaptation de l'espace).

8) L'aménagement de l'espace

L'espace et son aménagement sont essentiels pour la découverte et l'expérimentation du jeune enfant. L'espace doit offrir suffisamment de place pour que l'enfant puisse se mouvoir et se déplacer librement en toute sécurité. L'aménagement de l'espace doit être le reflet des pratiques professionnelles et de la place donnée à chacun. L'aménagement évolue en fonction de la vie de la structure, de l'âge des enfants et de leurs évolutions.
Des zones sont définies dans l'espace avec des fonctions distinctes => accueil / jeux libres / jeux symboliques….
L'aménagement de l'espace doit être revu et repensé régulièrement (au moins 2 fois par an) afin de s'adapter au mieux au groupe d'enfants accueillis.
Les professionnels se positionne dans chaque zone afin de voir tous les enfants et d'être vu par les enfants et d'accompagner, si besoin, les enfants dans les expérimentations.
Le mobilier est structurant mais ne doit pas créer de barrière visuelle.

9) Le doudou et la tutute

Le doudou

Le doudou est l'objet transitionnel, par excellence, pour les enfants. Il a pour rôle de rassurer l'enfant lorsque ses parents ne sont pas là. C'est à travers le toucher, les câlins, l'odeur, la présence familière de cet objet que l'enfant se sent en sécurité. Le doudou a donc toute sa place au sein des EAJE, il va permettre à l'enfant de faire le lien entre la maison et la structure. Le doudou amène aussi un sentiment de continuité.

La tutute/tétine

Le besoin de succion est très présent chez les jeunes enfants. Certains le ressentent plus fortement que d'autres. Certains enfants vont sucer leur pouce ou leurs doigts et d'autres auront besoin d'une tétine / tutute.

Au quotidien

Au sein des multi-accueils « L'arbre enchanté », les doudous et tétines sont à la disposition des enfants tout au long la journée. A certains moments de la journée, les enfants sont invités se détacher de leur doudou ou tétine (activités peinture, repas, sorties dans le jardin). Si le détachement est difficile, les professionnels laisseront le temps à l'enfant pour se détacher en douceur et accompagneront l'enfant dans cette séparation.

1) L'accueil en multi-âges et en groupes

Au sein des EAJE, en fonction du moment de la journée, les enfants sont soit en « âges mélangés », soit en « groupes d'âges ».

L'accueil en multi-âges

A certains moments de la journée, tous les enfants, quelque soit leur âge, sont accueillis dans la même pièce. Ces temps d'accueil en multi-âges, ont lieu généralement le matin au moment de l'accueil, après le temps du repas, et en fin de journée. Ces temps permettant aux enfants des expérimentions plus larges et

diverses. Certains imitent, initient et d'autres regardent. Les plus petits voient les grands avancer, les plus grands apprennent à faire attention aux petits. C'est l'apprentissage de la vie en collectivité, les enfants apprennent à vivre ensemble.

L'accueil en groupes

A d'autres moments de la journée, notamment, les temps de repas, de sieste et d'activités, les enfants sont scindés en deux « sous-groupes » :

- ✓ Un groupe pour les enfants âgés de - 18 mois : « les bébés »
- ✓ Un groupe pour les enfants âgés de + de 18 mois : « les grands »

Ces deux groupes permettent une meilleure prise en compte du rythme, des besoins et des compétences de chaque enfant puisqu'ils sont au sein d'un groupe homogène.

La notion de référence

Trois professionnels sont présents auprès de chaque groupe, ils sont « référents » du groupe. Ils organisent la période de familiarisation et sont des repères pour les enfants du groupe. De plus, les familles les identifient comme leurs interlocuteurs privilégiés, ce qui permet de créer une relation de confiance parent et professionnels.

Avec ces temps en groupe d'âges et en multi-âges, l'équipe toute entière accueille chaque enfant. Mais des temps spécifiques et privilégiés existent tout au long de la journée avec les « référents ».
De plus, avec cette organisation, il y a un mélange des points de vue, de regards portés sur l'enfant, d'observations…. qui permettent de faire évoluer les pratiques.

10) Les temps calmes et les temps de sommeil

Le repos est défini par deux temps spécifiques :

- ✓ les temps calmes qui sont nécessaires
- ✓ les temps de sommeil qui sont un besoin vital.

Les temps calmes

La journée est rythmée par des temps de repas, de change, d'activités, de jeux…. L'enfant a besoin entre ces moments de temps pour s'isoler, s'allonger ou se reposer. Ce sont des moments plus doux qui favorisent la détente et permettent d'évacuer stress, frustrations ou énergie.

Comment => Seul, si l'enfant veut s'isoler ou à plusieurs si le temps calme est proposé par un professionnel
Quand => A tout moment de la journée selon les besoins, avant la sieste et au réveil de la sieste

Où =>
Pour les bébés : dans le lit, sur un tapis d'éveil ou dans les bras
Pour les grands : salle de vie, dans des espaces avec tapis ou dans le dortoir.

Les temps de sommeil

Pour les nourrissons et les bébés =>
Il est important de savoir repérer les signes de fatigue des enfants, et répondre à leurs besoins face au sommeil. Afin de faciliter l'endormissement, l'environnement doit être calme et apaisant.

Pour les moyens / grands =>
Le temps de sommeil se fait après le repas.

Pratiques professionnelles

Le temps de sieste est ritualisé afin que l'enfant se sente accompagné et en sécurité pour ce temps de repos. Les enfants sont changés avant chaque temps de sieste. Un temps calme est proposé avant. Les enfants ont à disposition leur doudou et tutute. Un professionnel est toujours présent pendant le temps d'endormissement. Les professionnels accompagnent les enfants qui en ont besoin dans leur endormissement.

L'organisation de la structure ou de la vie de famille d'un enfant, dans la mesure du possible, ne doit pas troubler son sommeil. Par conséquent, un enfant qui dort, au multi-accueil, ne sera idéalement pas réveillé.

11) L'alimentation

L'alimentation joue un rôle fondamental dans la construction physique de l'enfant mais aussi dans ses relations affectives. Tout au long de l'accueil de l'enfant, l'alimentation évolue en fonction de son développement, de ses compétences et de ses besoins. Les repas sont de véritables temps de partage pendant lesquels d'équipe souhaite que les enfants prennent « du plaisir avant tout ».

Les étapes de l'alimentation

Etape 1 : lait infantile exclusif et/ou allaitement
Etape 2 : début de la diversification alimentaire, à partir de 4 mois jusqu'à 8-12 mois
Etape 3 : la quasi-totalité des aliments ont été introduits, vers 12 mois
Etape 4 : manger en morceaux, à partir de 18 mois (ou avant si l'enfant est prêt)
Les âges sont à titre indicatif, et sont adaptés suivant le développement de chaque enfant et de ses compétences.

Les repas

Le repas du midi et le goûter sont fournis par l'établissement *(sauf lait en poudre, qui est à fournir par la famille)*. Une société de restauration livre, quotidiennement, des repas adaptés aux enfants accueillis. Les menus sont élaborés selon les recommandations nutritionnelles d'une diététicienne qui respectent les réglementations en vigueur, en matière de texture et de quantité.

Le biberon

Jusqu' à la diversification alimentaire, le lait est l'aliment principal de l'enfant. Il est fourni par les parents afin que chaque enfant puisse boire un lait adapté à ses besoins, et permet également une continuité avec celui « de la maison ».
Concernant les enfants allaités, il est possible pour le parent d'amener du lait maternel aux multi-accueils « L'arbre enchanté » dans la mesure où les parents respectent les principes d'hygiène et de transport (glacière, étiquetage…).

Dans un premier temps, le tout-petit mange lorsqu'il en exprime le besoin. Les manifestations diffèrent d'un enfant à un autre. Lors des repas, le rythme de chaque enfant va être pris en compte dans le respect de ses habitudes (alimentaires, position, transat, dans les bras). Les biberons sont donnés dans un climat de sérénité.

La diversification alimentaire

La diversification alimentaire débute au sein de la structure, uniquement si elle a commencé à la maison.
Les aliments nouveaux sont d'abord donnés à la maison par les parents puis peuvent être proposés aux multi-accueils « L'arbre enchanté » jusqu'au 8 mois de l'enfant. A partir de 8 mois, l'enfant mangera les repas élaborés par la société de restauration.
Jusqu'à 12 mois, les aliments proposés sont en texture mixée (homogène et lisse).
A 12 mois, tous les aliments sont introduits automatiquement au sein de la structure, sous une texture moulinée. C'est une texture de transition avant la découverte des morceaux, l'enfant s'habitue progressivement à la présence d'aspérité ou de petits morceaux.
Cette période de découverte est propice à l'expérimentation gustative, visuelle mais passe également par le toucher.

Les repas des « grands »

A partir de 18 mois, l'enfant est en capacité de manger des morceaux. Des repas complets sont proposés avec entrée, plat, laitage ou fromage et dessert. C'est l'occasion de faire de nouvelles découvertes avec les crudités, les assaisonnements et les condiments.

Pratiques professionnelles

Les professionnels présentent toujours à l'enfant ce qu'il mange, en nommant les aliments.
En cas de refus alimentaire de la part d'un enfant, les professionnels proposent à l'enfant de gouter. En aucun cas, un enfant sera forcé à manger.
En cas de gros appétit, il est possible de resservir l'enfant si cela ne nuit pas à la santé.
Quelque soit l'âge de l'enfant, le mobilier est adapté à ses compétences et à son âge afin de respecter sa physiologie.

L'organisation des repas

Les temps de repas sont l'occasion de développer l'autonomie de l'enfant. Et lui laisser, en fonction de ses compétences, la possibilité de :

- ✓ Mettre la table, la débarrasser et la nettoyer
- ✓ se servir,
- ✓ manger seul,
- ✓ couper ses aliments,
- ✓ mettre et enlever son bavoir….

En fonction du groupe d'enfants, de leurs compétences et de leurs besoins, le service des repas est adapté.
L'utilisation de plateau repas peut être favorisé.

En cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire

Un régime alimentaire doit être prescrit par un médecin. Il fait l'objet d'un Protocole d'Accueil Individuel (PAI). Si l'établissement en lien avec son prestataire n'est pas en capacité de fournir des repas spécifiques adaptés aux besoins de l'enfant, la famille devra les fournir.

12) L'éveil, le jeu, la culture et la motricité

Le jeu permet à l'enfant d'acquérir de nombreuses compétences qu'il utilisera sans cesse pour continuer à apprendre et comprendre le monde qu'il l'entoure.
Les activités et les jeux que les professionnels proposent aux enfants permettent le développement intellectuel, social, sensoriel et moteur. Il favorise également l'apprentissage du langage.

Les jeux et jouets non genrés

Au sein des multi-accueils « L'arbre enchanté », les jeux et jouets sont non genrés. Ils sont souvent de couleurs neutres. Quelque soit le sexe de l'enfant accueilli, il aura la possibilité, par exemple, de :

- ✓ « Jouer à la poupée », ce qui permet de développer des compétences telles que la motricité, la coordination, la manipulation et l'empathie.
- ✓ « Jouer à bricoler », ce qui permet de développer des compétences en matière de construction, de créativité et de motricité.

Par ces jeux, les enfants développent des compétences et sont également sensibilisé à l'égalité fille garçons Ces aptitudes sont essentielles pour les deux sexes. Chaque enfant est donc libre d'aller les jouets qu'il souhaite, sans être freiné dans d'éventuelles représentions propres aux adultes.

Le jeu libre

Le jeu libre n'est ni organisé, ni structuré. Il est spontané et sans règles établies. L'enfant a accès librement à des jeux sans intervention de l'adulte. Les temps de jeu libre sont des temps où l'adulte n'est pas force de propositions.
Par ces jeux, l'enfant développe, apprend, crée et expérimente des situations par lui-même. Le jeu libre permet à l'enfant de développer son imagination, sa créativité et son inventivité. L'autonomie de l'enfant est développée avec la possibilité de choisir, de changer, de continuer, d'arrêter…

Pendant ces temps de jeu libre, l'adulte est présent afin d'apporter un cadre sécurisant. Il observe l'enfant mais n'intervient pas directement dans le jeu, sauf l'enfant le sollicite.

Pour permettre ces temps de jeux libres, plusieurs jeux et jouets sont toujours à disposition des enfants => jeux moteurs, jeux symboliques…. Des malles de jeux plus spécifiques (construction, assemblage…) sont proposées tous les jours pour apporter une certaine nouveauté.

La motricité libre

La motricité libre consiste à laisser libre cours à tous les mouvements spontanés de l'enfant sans les lui enseigner. Les contraintes ou les incitations trop précoces retardent le développement de l'enfant.
Dans les EAJE, il est donc essentiel de laisser les plus jeunes enfants faire leurs propres acquisitions motrices, de manière autonome, sans les contraindre. Pour les plus grands, une proposition vaste de jeux/jouets qui développent la motricité est essentielle afin de leur proposer une multitudes d'expérimentations.

Les sorties extérieures

Les multi-accueils « L'arbre enchanté » sont tous dotés d'un jardin permettant de jouer en extérieur. Cette activité est privilégiée quotidiennement. Les enfants doivent pourvoir « prendre l'air » chaque jour, si les conditions météorologiques ne sont pas insurpassables. Les intérêts de « prendre l'air » sont multiples :

- ✓ Permettre à l'enfant de se dépenser, il peut courir et sauter. Il a plus de liberté de mouvement
- ✓ Développer sa motricité, en faisant du vélo, de la draisienne

✓ Eveiller les sens grâce aux couleurs, aux sons, au vent….

Les activités à l'initiative de l'adulte

Chaque jour, les professionnels proposent aux enfants des activités variées :

✓ Activités manuelles
✓ Activités motrices
✓ Jeux symboliques (poupées, cuisine…)
✓ Jeux de construction / déconstruction….

Il est important que l'enfant éprouve du plaisir au cours des activités. L'adulte doit veiller à s'adapter aux compétences des enfants suivant leur développement. Les activités doivent être proposées mais jamais imposées. L'enfant a le droit de ne pas participer à l'activité mais, il ne doit pas gêner la participation des autres.

L'éveil artistique et culturel

Les multi-accueils « L'arbre enchanté » proposent des actions de sensibilisation aux pratiques artistiques et culturelles, afin de favoriser la curiosité, le développement de l'imaginaire et de développer sa capacité d'écoute et sa créativité.
Ces temps d'éveils passent par des propositions diverses et variées comme la peinture, la chanson, la pâte à modeler…. Propositions faites par les professionnels des multi-accueils « L'arbre enchanté ».
Et pour renforcer cet éveil, des intervenants extérieurs, avec des compétences spécifiques, sont présents régulièrement au sein des multi-accueils « L'arbre enchanté » :
- professionnel de la musique
- professionnel de la lecture

De plus, dans le cadre de projets culturels, à l'échelle du territoire de la CCVA, les multi-accueils « L'arbre enchanté » bénéficient, à certaines périodes de l'année, d'interventions d'artistes et de spectacles.

13) Acquisition de la propreté

L'acquisition de la propreté commence quand l'enfant est prêt physiquement, psychologiquement et qu'il est capable d'exprimer ses besoins.
Un échange entre parents et professionnels est essentiel afin d'avoir une continuité entre l'accueil et la maison. C'est une volonté de l'enfant et non de l'adulte. L'enfant qui est respecté dans son rythme et dans son intimité, prend plaisir à grandir et à devenir propre.
Les multi-accueils « L'arbre enchanté » sont dotés de pots et de toilettes pour jeunes enfants, ce qui peut faciliter l'acquisition. Des couches culottes peuvent être proposées.

Pratiques professionnelles

Lors de l'acquisition de la propreté, les professionnelles proposent le pot ou les toilettes.
Un enfant n'est jamais installé, par un adulte, sur le pot, le professionnel l'accompagne si besoin. Au début de l'apprentissage, il convient de demander, régulièrement à l'enfant (toutes les deux heures et avant le repas et la sieste) s'il souhaite aller aux toilettes.

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1 Pour grandir sereinement, **J'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.

2 **J'avance à mon propre rythme** et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie,** car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **J'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et **J'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles.** Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6 **Le contact réel avec la nature** est essentiel à mon développement.

7 **Fille ou garçon, J'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles,** en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8 J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil.**

9 Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10 **J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées** et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.